

SAINT BAUDILLE DE LA TOUR

38118 St Baudille de la Tour

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er octobre 2015

Ouverture de la séance à 20 heures 45.

Appel nominal des conseillers.

Étaient présents :

Denis THOLLON- Christophe BEAUD- Lydie BERGER BY MEYER - Martial BONNAVENT- Yvette DEPIERRE- Patricia ENAY- Madeleine GENOT- Bernard LIONNET – Julien MALLAND - Jennifer MOLY- Laurent MURILLON- Gilbert POEX- Laurent RHÔNE - Frédéric ROSTAING.

Absents :Valérie MAYET (pouvoir donné à Denis Thollon) , arrivée à 21h 13.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance: Patricia ENAY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2015.

Voté à l'unanimité des présents, et représentés.

COUPES AFFOUAGERES 2015-2016.

L'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, propose le martelage des coupes situées lieu-dit «Rousset» parcelle 32 d'une surface de 3ha63 et 33 pour 1ha78, au hameau de Surbaix

Il est nécessaire de donner le pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette coupe.

Voté à l'unanimité des présents, et représentés.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES :

Les tortues Cistudes de l'étang de Lemps, nichent aux alentours de l'étang, notamment dans des parcelles cultivées. Le conseil départemental souhaite signer, avec la commune une convention sur 10 ans, afin que dans les dites parcelles soient réalisés des actions de restauration, d'entretien, ou d'aménagement en vue de la conservation des milieux naturels. Le conseil départemental veut limiter les engins agricoles sur les parcelles. Les parcelles étant louées à M. Moly, ce dernier est d'accord pour- y mettre des bovins.

A noter que Jenifer Moly se retire du vote.

Voté à l'unanimité des votants, et représentés.

ACCESSIBILITE: DOSSIER Ad'AP :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, fixe le principe d'une accessibilité généralisée et impose la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Tous les établissements recevant du public (ERP), les voiries et les espaces publics sont concernés par cette obligation : ils doivent être conçus de telle façon que toute personne handicapée, (quel que soit son handicap: physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) ou personne à mobilité réduite (personne âgée, personne avec poussette, personne temporairement invalide ou accidentée, etc.) puisse accéder à ces lieux, y circuler et y recevoir les informations qui sont diffusées dans les parties ouvertes au public. Concernant le coût de ces travaux, des devis ont été demandés.

Suite au diagnostic réalisé, un « agenda d'accessibilité programmé » (Ad'ap), est proposé au conseil municipal. Celui-ci détaille, pour la commune de St Baudille de la Tour, un calendrier des travaux à réaliser pour la mise en accessibilité des espaces publics.

ERP/IOP	Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
Cimetière	1er semestre 2016	Fin 2016
Mairie	1 er semestre 2017	Fin 2017
Aire de jeux	2 ème semestre 2017	Fin 2017
Sanitaire public	1er semestre 2018	Fin 2018
Eglise	2 ème semestre 2018	Fin 2018

Le calendrier des travaux a été voté à l'unanimité.

EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE TAP :

La veille de la rentrée scolaire, la commission des affaires scolaires a appris que les enseignants ne pouvaient assurer la demi-heure de TAP les lundis, mardis et jeudis. Pour pallier cet état de fait, il a été décidé d'embaucher deux personnes pour assurer cette demi-heure.

Voté à l'unanimité.

BONS D'ACHATS POUR LES PROFESSEURS DES ECOLES EN COMPENSATION DES HEURES EFFECTUEES POUR LE TAP :

Les professeurs des écoles ont assuré le TAP durant la semaine de la rentrée. Afin de récompenser leur dévouement, la commission des affaires scolaires propose de leur attribuer des chèques cadeaux d'une valeur de 25€ chacun. Soit un montant total de 75,00 euros.

Voté à l'unanimité.

APPEL A PROJET POUR LA FERME DES DAMES :

Le dossier d'appel à projet est présenté au conseil municipal par la commission Ferme des Dames. Il a été réalisé en collaboration avec la CCIC et la Région Rhône-Alpes.

Le conseil municipal donne pourvoir à M. le maire pour la diffusion de ce document afin de trouver des investisseurs.

L'appel à projet sera consultable et téléchargeable sur le site de la mairie.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

SEBASTIEN SEGURA :

Le maire nous informe que Monsieur Ségura, suite à son licenciement en 2012 et sa non titularisation, a fait parvenir un courrier à la mairie en date du 29 septembre afin de réclamer des dommages et intérêts à hauteur de 15 000€. Nous transmettons ce courrier à l'avocat, le dossier étant toujours en cours.

SECURITE ROUTIERE:

L'intersection chemin des Cônes-RD52 est dangereuse. Il est proposé d'interdire la sortie sur cette intersection depuis le chemin des Cônes. Un plan sera donné aux habitants du secteur avant de réaliser les travaux.

Voté à l'unanimité.

Il est proposé que la sortie du chemin des Cones coté route de Baix soit également revue avec la création d'une plateforme au niveau de l'intersection. Les trois dos d'âne route de Baix et ceux chemin

des Cônes seraient rabotés lors des travaux. A noté que ceux-ci sont non conformes et dangereux. Ces travaux seront proposés lors du prochain conseil municipal lorsque tous les devis auront été recus.

NETTOYAGE DU LAVOIR DE BROTEL :

Il est demandé au conseil, si les travaux du lavoir de Brotel sont terminés. La réponse est négative, Le propriétaire de la serve en contrebas a commencé le nettoyage du site. Lorsque celui-ci aura fini ses travaux et que les conditions climatiques le permettront, le chantier pourra reprendre. Ce chantier est complexe car de nombreux imprévus sont apparus, notamment des problèmes de canalisations cassées et bouchées, des fuites dans les différents bacs...

POUBELLES PRES DES BENNES DE RECYCLAGES:

Il est demandé s'il était possible de mettre des poubelles près des points de recyclage, car de plus en plus de gens laissent leurs poubelles autour de ces points de tri. A étudier, tout en demandant aux usagers de faire preuve de civisme.

SECURITE ROUTIERE (BIS):

Il est également demandé s'il est possible de refaire la peinture des dos d'ânes route de Baix pour les signaler. Il est répondu qu'il serait dommage de dépenser une somme pour faire ce travail tout en sachant que les-dits dos d'ânes doivent être détruits prochainement, car ils ne sont pas aux normes.

On nous demande également, s'il est possible de créer une chicane ou un dos d'âne au lieu-dit le Vert. Le maire explique que la marge de manoeuvre financière de la commune est très faible, et que nous ne pouvons pas investir en tout point de la commune.

Nous demandons aux conducteurs de respecter les limitations de vitesse dans le village.

TECHNIQUE:

Il a été signalé que suite aux vents forts, la porte d'un coffret électrique du transformateur EDF est tombée, quelqu'un l'a repositionnée, mais elle est de nouveau tombée. Nous allons contacter l'électricien afin qu'ils puisse y remédier.

On nous signale également qu'un lampadaire ne fonctionne plus bien depuis 3 ou 4 jours entre la rue de la bise et la montée du pucelier.

SMND:

Les gens de la commune ont reçu leur taxe foncière, et s'ils ont vu que le taux communal n'avait pas augmenté, ils ont constaté qu'il n'en était pas de même pour la taxe SMND.

Il faut savoir que cette augmentation est là pour pallier partiellement le déficit de 1 million 9 euros et que le président a démissionné. Ce qui n'a pas été précisé sur les documents rédigés par le SMND et distribués dans les boîtes aux lettres.

FERME DES DAMES:

Il a été noté par un habitant du village qu'il était dommage que la commune ne soit pas porteuse d'un projet pour la ferme des Dames, et qu'elle lance un appel à projet, car il y aurait des choses à faire.

Nous répondons que nous le savons, toutefois, malgré une augmentation certaine de la fréquentation du site, nous ne pouvons malheureusement pas intervenir dans sa rénovation, pour des raisons budgétaires. D'où l'appel à projet afin que quelqu'un puisse la restaurer et la faire vivre.

FIN DE CONTRAT DE PHILIPPE GARNIER:

Quelqu'un nous demande pourquoi le contrat de Philippe n'a pas été prolongé. Nous lui répondons, que nous aurions bien aimé prolonger son contrat, mais que malheureusement le budget communal ne nous le permettait pas, n'ayant qu'une faible marge de manoeuvre dans nos finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 04.